

# RECYCLER MA VIEILLE CAFETIÈRE, c'est mon geste pour la planète



Pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, le commerçant reprend l'ancien pour le faire recycler. C'est obligatoire<sup>(1)</sup> et c'est bien pour la planète.

(1) Décret du 20 juillet 2005 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques pris en application des directives européennes 2002/95/CE et 2002/96/CE.

Toute l'info sur le dispositif : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

# RECYCLER MON VIEUX FRIGO, c'est mon geste pour la planète



Pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, le commerçant reprend l'ancien pour le faire recycler. C'est obligatoire<sup>(1)</sup> et c'est bien pour la planète.

(1) Décret du 20 juillet 2005 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques pris en application des directives européennes 2002/95/CE et 2002/96/CE.

Toute l'info sur le dispositif : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

# RECYCLER MA VIEILLE TÉLÉ, c'est mon geste pour la planète



Pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, le commerçant reprend l'ancien pour le faire recycler. C'est obligatoire<sup>(1)</sup> et c'est bien pour la planète.

(1) Décret du 20 juillet 2005 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques pris en application des directives européennes 2002/95/CE et 2002/96/CE.

Toute l'info sur le dispositif : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)